

matière se fonde en grande partie sur le rapport de 1948. Les éditions antérieures de l'*Annuaire* étudient l'activité de la Commission au cours des années précédentes.

Changements dans les réserves de change étranger du Canada.—Les variations de l'avoir du Canada en or et en dollars américains depuis les débuts du contrôle du change paraissent au tableau 26. Les changements survenus dans la balance des paiements internationaux qui ont provoqué l'augmentation de 1948 sont étudiés au chapitre du Commerce extérieur, aux pp. 99-1001.

26.—Avoir du Canada en or et en dollars américains au 31 décembre 1939-1949

(En millions de dollars américains)

Année	Compte du fonds du change et Banque du Canada		Autres comptes du gouver- nement du Canada		Total ¹	Année	Compte du fonds du change et Banque du Canada		Autres comptes du gouver- nement du Canada		Total ¹
	Or	Dollars améri- cains	Dollars améri- cains	Or et dollars améri- cains			Or	Dollars améri- cains	Dollars améri- cains	Or et dollars améri- cains	
1939 ²	204.9	33.8	22.4	393.1	1944....	293.9	506.2	102.1	902.2		
1939.....	218.0	54.8	33.4	404.2	1945....	353.9	922.0	232.1	1,508.0		
1940.....	136.5	172.8	20.8	332.1	1946....	536.0	686.3	22.6	1,244.9		
1941.....	135.9	28.2	23.5	187.6	1947....	286.6	171.8	43.3	501.7		
1942.....	154.9	88.0	75.6	318.5	1948....	401.3	574.5	22.0	997.8		
1943.....	224.4	348.8	76.4	649.6	1949....	486.4	594.1	36.6	1,117.1 ³		

¹ Comprend des avoirs particuliers, à l'exclusion des comptes de roulement, au montant de 132 millions le 15 septembre 1939, de 98 millions le 31 décembre 1939 et de 2 millions le 31 décembre 1940. ² 15 septembre. ³ Non compris \$18,200,000 empruntés aux États-Unis en août 1949 et affectés au rachat le 1^{er} février 1950 d'une émission garantie par le gouvernement fédéral et remboursable au gré du porteur en dollars américains.

Changements apportés au programme et aux méthodes de contrôle des changes.—Depuis la dernière partie de 1948, la Commission accueille favorablement les demandes de résidents qui désirent des fonds des États-Unis pour exploiter des brevets à l'étranger, acquérir à l'étranger des droits de distribution semblables à ceux qu'ils possèdent au Canada et établir à l'étranger des entreprises du genre de celles qu'ils possèdent au Canada. Avant cette époque, les demandes de placement de capitaux en dollars des États-Unis n'étaient approuvées que si ces placements étaient susceptibles de donner lieu à des exportations du Canada ou d'assurer au Canada accès à des sources d'importation de denrées nécessaires. Dans les deux cas, quand il s'agit de gros montants, il faut ordinairement que le financement provienne de sources extérieures.

Depuis novembre 1948, la Commission accorde plus facilement aux filiales et succursales canadiennes de compagnies étrangères, qui ont accumulé des revenus depuis 1939, la permission de remettre plus d'une année de revenus quand le chiffre net de leurs disponibilités est anormalement élevé et nettement supérieur à leurs besoins immédiats et futurs. Auparavant, les remises se limitaient aux revenus d'une année durant chaque année financière du demandeur.

Certains genres de paiements par des résidents à des non-résidents, paiements qui faisaient sortir des capitaux du Canada, n'étaient approuvés qu'à condition que les non-résidents réinvestissent simultanément les dollars canadiens dans certaines catégories de valeurs domestiques canadiennes. Ils étaient alors libres de vendre ces valeurs sur le marché des États-Unis. Cette méthode avait l'inconvénient de rendre plus coûteuse aux Canadiens l'acquisition de biens-capitaux